

<http://www.oncfs.fr/spip.php?article1543>



Convention de partenariat avec la province Sud de Nouvelle-Calédonie

- Espace Presse / Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 10 juin 2013

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

La convention de partenariat entre la province Sud de Nouvelle-Calédonie et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage a été signée le mercredi 24 avril dernier par Cynthia Ligeard, Présidente de la province et Jean-Pierre Poly, Directeur général de l'ONCFS, en présence de Jean-Jacques Brot, Haut-commissaire de la République pour la Nouvelle-Calédonie.



Consciente de la richesse de sa biodiversité, la province Sud de Nouvelle-Calédonie a choisi de donner une nouvelle impulsion à sa politique environnementale en créant au 1er janvier 2013 un service de la chasse et de la faune sauvage : sept agents mèneront des missions de service public relevant de l'expertise cynégétique, d'opérations de régulation des populations excédentaires de faune sauvage, et de missions de police de la chasse et de l'environnement.

Le suivi de la biodiversité terrestre constitue un enjeu tout aussi essentiel que celui de la maîtrise de la surpopulation chronique de cerfs qui bouleverse de nombreux équilibres écologiques et économiques locaux.

Pour relever de tels défis, la province Sud a sollicité l'expertise de l'ONCFS. En réponse, et depuis le 15 avril 2013, l'Office a délégué pour une période de douze mois, le Chef du Service départemental du Vaucluse.

Les objectifs à court et moyen terme sont de doter la province d'une police de la chasse et de la nature professionnelle, formée en conséquence, respectée, efficace et disposant pour cela des compétences et prérogatives dévolues aux agents des corps techniques de l'environnement en métropole ; d'élaborer un schéma provincial de gestion cynégétique en relation avec la Fédération des chasseurs de Nouvelle-Calédonie ; de mettre en place une structure de concertation favorisant l'émergence de règles de gestion partagées.